

N°08

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

Présents

BLANCHET Stéphane
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mérim
BACON Jean-François
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie
BASTARAUD Sébastien

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
BOITTE Gilles
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
CHERIGUENE Abdelouaheb
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 23h37)
WAVELET Manuel (jusqu'à 23h37)
GAUTHIER Raymond

CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François
BRAHIM Marwa
CAMARA N'Na Fanta (jusqu'à 00h05)
GEFFROY Philippe (jusqu'à 00h05)
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h05)
CORDIN Olivier (jusqu'à 00h05)
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

BERNEX Brigitte
JACQUART Ludovic
ARAB Dalila
ROUSSEL Danièle
SELEMANI Ivette
PRUNIER Gérard
LARDIC Stéphane
RATNATHURAI Ziromi
AGUIREBENGOA Carole
BOREL YERETAN Stéphanie
PERRAN Dominick
LIBERT Amaud
ETIENNE Walnex
PEDRAZO Jennifer
WAVELET Manuel

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 23h37 à
donne procuration à partir de 23h37 à

BACON Jean-François
BLANCHET Stéphane
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BACON Jean-François
MOULINNEUF Serge
BENAMMOUR Mériem
BOITTE Gilles
GEFFROY Philippe
HAMDAOUI Naïma
CAMARA N'Na Fanta
CORDIN Olivier
GEFFROY Philippe
CHANTRELLE Laurent
GAUTHIER Raymond

Excusés et absents

MABCHOUR Najat, GEFROY Philippe (à 00h05), HAMDAOUI Naïma (à 00h05), CAMARA N'Na Fanta (à 00h05), CORDIN Olivier (à 00h05)

M. Jean-François BACON est désigné secrétaire de séance

Matière : Affaires Financières
Service émetteur : Direction des Ressources Financières

Objet : Décision modificative n°1 - Budget principal Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le livre III, titre premier, chapitres 1 et 2 relatifs aux finances communales et en particulier au budget de la commune ;

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

VU la loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 ;

VU la loi la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

VU l'instruction comptable M14, modifiée ;

VU sa délibération n°6 du 15 février 2022 portant vote du budget primitif 2021 de la commune,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopté par	33 voix	Unanimité
Présents ou représentés	44 voix	
Exprimés	33 voix	
Pour	33 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV	11 voix	

ARTICLE 1 : ADOPTE la Décision Modificative n°1 portant ajustements des crédits budgétaires 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	501 000,00	013 – ATTENUATIONS DE CHARGES	,00
012 – DEPENSES DE PERSONNEL	400 000,00	70 – PRODUITS DES SERVICES	,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-329 836,78	73 – IMPOTS ET TAXES	,00
66 – CHARGES FINANCIERES	,00	74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	730 549,91
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	188 386,69	75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	,00
		77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	,00
		002 – RESULTAT REPORTE	,00
TOTAL DEPENSES REELLES	730 549,91	TOTAL RECETTES REELLES	730 549,91
023 – virement à la section d'investissement	,00	042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	,00
TOTAL DEPENSES	730 549,91	TOTAL RECETTES	730 549,91
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-113 343,04	13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	,00
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	,00	18 – DOTATIONS – Excédent de fonctionnement reporté	-1 294 934,13
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	329 250,50	16 – EMPRUNTS	,00
25 – IMMOBILISATIONS EN COURS	,00		
26 – PARTICIPATIONS	,00		
001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-1 519 841,28		
TOTAL DEPENSES	-1 294 934,13	TOTAL RECETTES	-1 294 934,13
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	,00	021 – virement de la section de fonctionnement	,00
041 – opérations patrimoniales		041 – opérations patrimoniales	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	,00
TOTAL DEPENSES	-1 294 934,13	TOTAL RECETTES	-1 294 934,13
TOTAL GENERAL	-564 384,22	TOTAL GENERAL	-564 384,22

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

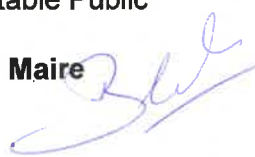
ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée à : - Monsieur le Comptable Public



Le Maire


Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 06 JUL. 2022

Affiché le : 08 JUL. 2022